

Heimatschutz et Suisse romande

Autor(en): **Naef, Henri**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **32 (1937)**

Heft 4

PDF erstellt am: **30.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-172876>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Heimatschutz

ZEITSCHRIFT DER SCHWEIZERISCHEN VEREINIGUNG FÜR HEIMATSCHUTZ

XXXII. JAHRGANG - HEFT 4 - 15. JULI 1937

NACHDRUCK DER AUFSÄTZE UND MITTEILUNGEN BEI DEUTLICHER QUELLENANGABE ERWÜNSCHT

Heimatschutz et Suisse romande

S'il était besoin d'un signe précis pour s'assurer de la cohésion nationale des Suisses, je pense qu'on le pourrait trouver en ce geste : le fort cédant au plus faible ! Nos confédérés, par clairvoyance et générosité, accordent à leurs alliés romands un numéro entier de la revue *Heimatschutz*, parce que la patrie (*Heimat*), qui nous est offerte par Dieu et par l'histoire, est à Genève, à Sion, autant qu'à Zurich ou à Bâle. Elle d'abord, et la servir partout. Que loués soient donc nos frères *schwytzer-dütsch* qui comprennent la maxime et la mettent en pratique !

A cette heure, la Ligue épand ses bienfaits au delà de la Sarine, plus qu'en deçà ; par fatalité. Les Etats alémaniques sont plus nombreux que les romands. Aussi la dite revue, bilingue ou trilingue, est-elle dominée par le langage de la majorité. L'on tourne alors dans un cercle vicieux : elle s'écrit en allemand parce qu'elle s'adresse à une majorité germanique, et les idées qu'elle propage n'atteignent que le public qui la compose. La requête de la Société d'art public de Genève, présentée par M. Edmond Fatio, est donc fort judicieuse : au lieu de farcir la revue par quelques lignes de français, il est bien préférable de constituer, de loin en loin, un numéro destiné plus spécialement aux Romands et utile à leur propagande. Déjà cette faveur avait été accordée aux Fribourgeois quand ils ressuscitèrent leur ancienne section. C'est à tous les Romands qu'elle s'adresse ici. L'occasion se présente de traiter de ce qui les concerne en propre.

QU'EST-CE QUE LE HEIMATSCHUTZ ?

Avant toute chose, il faut s'entendre. Or, depuis plus de trente ans qu'existe la Ligue, on cherche un terme français qui équivalle à celui, si parfait, de *Heimatschutz* : la protection de la patrie, cette *Heimat* qui est proprement le lieu de naissance, le lieu que l'on habite. En fait les Romands sont fort empruntés ; les textes officiels dénotent leur inconfort : l'un des fondateurs de la Ligue, le baron Georges de Montenach interprétait le titre de *Schweizerische Vereinigung für Heimatschutz* par *Ligue pour la protection de la Suisse pittoresque*¹ ; comme si la formule n'était pas assez longue, on a même dans les statuts ajouté une parenthèse : *Ligue pour la beauté*. C'était avouer que l'on ne trouvait pas : le Heimatschutz n'est pas davantage une société d'archéologie qu'un institut de beauté. L'on balance aujourd'hui

¹ Cf. *Pour le village*, Payot 1916, p. 526—527.

entre *Ligue pour la protection de la Suisse pittoresque* et *Ligue pour la protection de la Suisse caractéristique*. Evidemment la Suisse pittoresque sent un peu trop l'époque des *Voyages en zig-zag*, et le mot « caractéristique » ne sonne pas plus juste. La section de Genève, par exemple, a-t-elle affaire au pittoresque ou au caractéristique ? au caractère de la ville certes, mais l'adjectif ne ressemble en rien à son père.

En sorte que, dans ce désarroi, la revue *Heimatschutz*, tout gentiment, a choisi l'épigraphe « Pour le visage aimé de la Patrie », rappelant ainsi le mot heureux de M. de Montenach et contournant l'obstacle. Du moins les Romands, s'ils n'ont pas fait preuve d'une grande imagination, ont manifesté des qualités intuitives car, en dépit du trouble de la pensée, ils sont allés leur chemin. Peut-être l'accroissement de la Ligue eût-il été plus rapide si elle eût été pourvue d'un nom plus expressif. Il existe aujourd'hui quatre sections romandes : Vaud (la plus prospère), Genève, Fribourg et Valais. Trois d'entre elles se sont intitulées *Société d'art public*, avec pour sous-titre : *Section vaudoise du Heimatschutz*, *Section genevoise de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque (Heimatschutz)*, *Société fribourgeoise d'art public (Section du Heimatschutz)*. Une seule se passe des mots Art public, la *Section valaisanne de la Ligue pour la conservation de la Suisse pittoresque (Heimatschutz)*. Chacune des sociétés d'ailleurs possède ses statuts, tout en adoptant — cela va sans dire — ceux du Heimatschutz lui-même.

Quels sont-ils ? On hésite à poser la question ; toutefois, comme on entend faire de la propagande, il sera permis de citer l'article premier :

§ 1. La Ligue a pour but de conserver à notre patrie le caractère particulier qu'elle doit à la fois à la nature et à son histoire. A cet effet elle se propose la tâche suivante:

- a) protéger les beautés naturelles du paysage contre tout enlaidissement et toute exploitation spéculatrice.
- b) Cultiver le genre d'architecture des habitations rustiques et bourgeoises, tel qu'il est consacré par une longue expérience ; protéger et maintenir en bon état les bâtiments, qui représentent le style traditionnel, ainsi que les constructions caractéristiques.
- c) Populariser le goût de constructions en harmonie avec la nature de la contrée.
- d) Conserver les anciens us et coutumes, les costumes, les patois et les chansons populaires.
- e) Activer le développement des arts et des métiers indigènes.
- f) Garantir de tout danger d'extirpation la faune et la flore du pays.

Depuis l'adoption des principes, en 1906, deux nouveaux organes se sont chargés de conserver les us et coutumes et de garantir la faune et la flore : ce sont la *Fédération nationale des Costumes suisses* et la *Ligue pour la protection de la Nature*. Il reste en propre au Heimatschutz l'architecture et le paysage.

Or la Ligue jette moins ses regards sur le passé que sur le présent et l'avenir. Aussi bien en est-elle sollicitée par les temps. Ville, campagne, montagne, tout se transforme. C'est à ce mouvement que le Heimatschutz porte son attention vigilante ; il est donc fort injuste de l'entendre encore taxer de vieille dame, à l'esprit

rétrograde ¹. Preuve en soit, entre autres, que nos sections ont éprouvé le besoin de se dire *société d'Art public*. Le terme propre est-il enfin trouvé ? Non pas absolument. Les cantons ruraux — chose étrange — le comprennent avec difficulté. Art public semble prétentieux au village où, en revanche, le mot patrie évoque un enthousiasme qui n'est, hélas, plus général. Quant à *Heimatschutz*, le mot est imprononçable à tout être dont la langue maternelle est encore — et il y en a — le roman franco-provençal. Imprononçable, c'est-à-dire incompréhensible.

Comme il a fait ses preuves, il n'est pas à supplanter; il suffit en somme de l'escorter. Sans donner pour un trait de génie sa proposition, le Comité fribourgeois offre les termes : *Art et Patrie*, qui ont l'avantage de supprimer les périphrases d'antan et d'évoquer immédiatement l'essentiel de ce que disent les statuts. Nous les soumettons aux ligueurs romands dont les suggestions nous seront agréables.

ART ET PATRIE EN PAYS ROMAND.

Le rapport que la section de Genève vient de faire paraître montre avec quelle diligence elle travaille, s'occupant de préserver les rives du lac, d'orner la ville de plantations, de créer des réserves naturelles dans le canton, de contenir le flot montant des distributeurs d'essence et des affiches routières (désormais abolies), d'aménager la récente Place des Nations, de collaborer au concours institué pour récompenser les constructeurs de villas, bâtiments ruraux, immeubles locatifs, publics et industriels, vitrines de magasins. Telles sont les tâches imposées à un groupe urbain qui cependant ne perd point de vue le territoire périphérique de la cité.

Il ne sera pas inutile de rappeler la multiplicité des travaux entrepris dans le canton de Vaud par la société que dirige avec tant de compétence et d'ardeur M. le Professeur Taverney ; l'hydre combattue se nomme : lignes à haute-tension, poteaux et fils destinés au transport de l'énergie électrique; une loi votée au Grand Conseil et qui porte le surnom suggestif de Loi Taverney protège les rivages ; une autre a nettoyé les routes, naguère encore deshonorées par la multitude des tableaux de réclame commerciale ; et la section s'est employée à conserver intacts de glorieux édifices, tels que le château d'Oron.

La Ligue dans le canton de Neuchâtel est actuellement en carence. Nos concitoyens de l'ouest sont trop avisés pour ne pas veiller sur leurs sites, leurs villes et leurs bourgs. Ils sont seuls à pouvoir dire si l'individualisme gagne, chez eux, les batailles, ou si, comme ailleurs, leur « corps social » aurait besoin de renfort.

¹ L'occasion s'en présentant, nous relevons ici l'article paru dans *Weiter bauen* (n° 6, décembre 1936, p. 41), en appendice de la *Revue polytechnique suisse* (12 décembre 1935), sous le titre : « Heimatschutz und neues Bauen ». Son auteur, M. E.-F. Burckhardt prend notre revue à partie au sujet d'une photographie ancienne (la seule existante) où s'aperçoit une maison décrépite, et il se gausse de groupe costumé qui l'entourne. Même sans l'article qu'on aurait pu lire, la légende expliquerait clairement ce que l'on voulait prouver : « Une demeure d'autrefois que la fôle peinte a transformée en insignifiante bâtisse ». Il ne s'agit que d'elle, et si M. Burckhardt vient à Bulle où elle se trouve, il pourra contempler la boîte de sardines qu'elle est devenue ; nous serions surpris, puisqu'il est architecte, qu'il en ressente de l'enthousiasme.

Fribourg et Valais se ressemblent ; il n'est pas surprenant que ces cantons aient des problèmes analogues, sinon identiques à résoudre. La section valaisanne ne fait guère parler d'elle, mais elle agit avec succès. Son intervention auprès des pouvoirs publics a expulsé la tôle de tous les toits sédunois, mesure qu'elle espère étendre au reste du canton, ce qui serait une victoire du bon sens et de l'esthétique coalisés.

La section de Fribourg s'est souciée de ces trésors que sont Morat et Estavayer, en répondant aux appels d'autorités communales intelligentes. Signaler les dangers, c'est les éviter parfois. Parfois et ce n'est pas peu dire. En protestant contre des destructions inutiles et fâcheuses, elle a fait entendre son cri : un arrêté vient désormais de placer sous l'immédiate protection de l'Etat les églises, les châteaux et autres monuments, intéressant l'art et l'histoire.

Il appartenait au groupe montagnard de la Gruyère de s'insurger contre une mode récente et abominable qui sévit dans les villages construits en bois : le badigeonnage des façades patinées par le temps. Sans soupçonner l'existence des complémentaires, on les enduit de teintes vert d'eau, bleu de ciel, mauve ou rose bonbon d'un effet effarant. Une circulaire adressée aux communes vient de les mettre en garde contre cette hérésie, en même temps que l'on élaborait les principes à observer dans l'architecture et les plans d'extension villageois. L'on se préoccupe beaucoup des constructions de bois et des bardeaux. L'affaire est à la fois technique et juridique, car la loi d'assurance contre l'incendie est en jeu. On suit avec infiniment d'attention les expériences tendant à « ignifuger » les bois. La section enfin a décidé de récompenser les auteurs des bâtiments construits ces dix dernières années et les propriétaires qui ont fait preuve de goût en restaurant leur demeure. Un diplôme leur sera distribué qui, à leurs yeux, on l'espère, aura de la valeur, et les noms des lauréats seront publiés. Tous ceux, qui, comme on dit dans notre pays, n'ont pas les yeux dans leur poche, c'est-à-dire qui ont le sens des harmonies visuelles, sauront gré aux Fribourgeois de leur vigilance.

Tout est-il désormais pour le mieux dans le meilleur des mondes ? Hélas ! Les cantons montagnards sont entraînés dans une évolution si prompte que les devoirs du Heimatschutz y sont innombrables et urgents. Or, pour dix personnes qui songent à l'esthétique, il en est quatre-vingt-dix qui ne se doutent même pas de ses exigences. Telle station de la vallée du Rhône, célèbre par son climat, couvre ses collines austères de bâtisses disparates ; ses lacs charmants sont en danger et les haut-parleurs y poursuivent le promeneur de leur vulgarité. Triste démonstration de ce qu'il faut guérir.

Entourons le pays de respect, et pour qu'il soit respecté, gardons-le surtout respectable. Le peuple suisse a donné, lors de la collecte du 1er août un merveilleux encouragement à notre Ligue. Nous lui demandons aujourd'hui de participer à nos travaux en adhérant aux sections romandes, afin d'accroître leur force et leur influence.

Henri Naef

Vice-président du Comité Central.